

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 11 avril 2022 à 20 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

22-04-0299 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 11 avril 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

22-04-0300 Direction générale / Embauche / Agente de services aux citoyens

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 5 avril 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M^{me} Karine Lamarche au poste régulier d'agente de services aux citoyens, à compter du 26 avril 2022, au salaire prévu à l'annexe C – classe 7 - échelon 5, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Lamarche ait une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lamarche.

« ADOPTÉE »

22-04-0301 Consentement / Règlement hors cour / Mutuelle des municipalités du Québec / Dossier Cour supérieure n° 760-17-005701-209

CONSIDÉRANT le recours en dommages intenté par 9361-6399 Québec inc. et als contre la Ville dans le dossier n° 760-17-005701-209 de la Cour supérieure du district de Beauharnois pour un montant de 576 326,93 \$;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec a pris, à titre d'assureur, fait et cause pour la Ville dans ce dossier;

CONSIDÉRANT le règlement intervenu entre les parties afin de mettre fin au litige;

CONSIDÉRANT que la police d'assurance en cours exige que l'assurée donne son accord audit règlement;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée l'entente de règlement hors cour dans le dossier
n° 760-17-005701-209 de la Cour supérieure du district de Beauharnois;

QUE le greffier soit autorisé à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tout
document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

22-04-0302 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-04-0303 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 03 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier